



Appel à candidatures

Ici s'invente demain

Engagez-vous aux côtés du Comité 21 !

Le **Comité 21 – Comité français pour le développement durable** ouvre ses instances de gouvernance et lance un appel à candidatures pour rejoindre son établissement national et ses établissements territoriaux.

Pourquoi candidater ?

- Parce que la transition écologique et sociale ne se fera pas sans les territoires.
- Parce que les défis sont immenses – changements climatiques, biodiversité, raréfaction des ressources, santé, pollutions, justice sociale – et qu'aucun acteur ne peut les relever seul.
- Parce que le Comité 21 est un lieu unique où collectivités, entreprises, associations, établissements d'enseignement, chercheurs et citoyens unissent leurs forces pour inventer des réponses collectives et durables.

Rejoindre un Bureau d'établissement, c'est :

- **Choisir l'intérêt général**, en mettant son énergie et ses compétences au service d'une cause qui dépasse les intérêts particuliers et apporte des réponses concrètes aux défis de nos territoires.
- **Prendre part à une dynamique collective ambitieuse**, où la diversité des regards devient une force pour accélérer la transition et bâtir un avenir plus juste et solidaire.
- **Être à l'initiative de projets concrets et innovants**, qui répondent aux besoins réels des acteurs locaux et inspirent de nouvelles pratiques.
- **Favoriser des coopérations inédites et utiles**, en créant des passerelles entre secteurs publics, privés, académiques et citoyens.
- **Porter la voix de votre territoire**, et contribuer à une gouvernance partagée qui rayonne aussi au niveau national et européen.

Fonctionnement

- Les membres des Bureaux sont élus pour **3 ans** par l'Assemblée générale de l'association.
- Chaque Bureau élit en son sein une présidence et trois vice-présidences (dont une dédiée aux finances), qui siègent automatiquement au **Conseil d'administration national** du Comité 21.
- La fonction est **bénévole**, mais reconnue et valorisée au sein du réseau national. Elle s'appuie sur des **équipes professionnelles** qui accompagnent les membres, garantissant la qualité et l'efficacité des actions.

Qui peut candidater ?

Toute personne qui représente un membre adhérent (collectivité, entreprise, association, établissement d'enseignement ou de recherche, organisme public...) peut proposer sa candidature, sous réserve d'être à jour de sa cotisation.

La **diversité des profils** est recherchée, pour que chaque territoire reflète la richesse de ses acteurs et de leurs engagements.

Une **assistance téléphonique** est proposée afin d'accompagner les candidats dans leur démarche :
Anne Page, directrice des affaires administratives et financières (01 55 34 75 21)

Comment candidater ?

Envoyez votre candidature à :

- Pour l'établissement national : [\[bulletin de candidature\]](#)
- Pour l'établissement Grand Ouest : [\[bulletin de candidature\]](#)
- Pour l'établissement Sud-Ouest : [\[bulletin de candidature\]](#)
- Pour l'établissement Sud-Est : [\[bulletin de candidature\]](#)
- Pour l'établissement Est : [\[bulletin de candidature\]](#)
- Pour l'établissement Nord-Ouest : [\[bulletin de candidature\]](#)

Les **modalités pratiques de candidature**, les rôles attendus des membres, les missions spécifiques de chaque Bureau d'établissement ainsi que le **nombre de sièges disponibles** sont précisées dans les statuts de l'association et dans le règlement général de fonctionnement.

[Lien vers les statuts du Comité 21](#) validés à l'AG du 23/06/25

[Lien vers le règlement Général de Fonctionnement du Comité 21](#) validé par le CA du 26/08/25

- Date limite de dépôt des candidatures : 6 novembre
- Vote en ligne : du 10 au 13 novembre
- Annonce des résultats en Assemblée Générale en distanciel : le 17 novembre de 9h à 11h)